



# SNUipp 76

## Edito

Le 15 décembre, dans les IUFM de Haute-Normandie comme des autres départements, les enseignants et les étudiants se sont mobilisés pour exiger l'abandon du projet de réforme de la formation ainsi que le retrait des décrets et des textes qui l'accompagnent.

C'est, en effet, une destruction de la formation professionnelle qui est programmée : elle risque bien de s'accompagner de la disparition des IUFM et des PEMF puisque dans les derniers textes proposés par le ministère, il n'était question ni des uns, ni des autres. La formation continue est elle-même menacée puisque, jusqu'ici, la moitié des dispositifs dépendait du nombre de PE2.

Cette réforme, même si elle a été repoussée d'un an, est totalement incohérente et inacceptable : 7200 postes sont annoncés au concours soit 20% de moins que l'an passé. Rappelons que les lauréats du concours 2010 seront en charge d'une classe en ayant fait un stage en responsabilité de 108 heures dans le « meilleur » des cas... ou en n'ayant jamais mis les pieds dans une classe d'école primaire depuis leur propre scolarité, dans le pire des cas. Il faut partout informer les parents d'élèves de ce qui se trame.

Les autres réformes visent également à réorganiser le système éducatif selon les lois du marché, à mettre en concurrence les écoles entre elles mais aussi les enseignants : c'est à nouveau des évaluations avec un codage binaire portant sur la quasi-totalité du programme de CM2 qu'il va falloir faire passer aux élèves de CM2 en janvier, de GS en mars, de CE1 en mai.

Seule, l'action collective peut mettre en échec l'exploitation que veut en faire le gouvernement : le SNUipp organisera en janvier partout des réunions pour pouvoir débattre des conséquences néfastes de ces évaluations et du choix des équipes quant à la passation et au refus de saisir les résultats (voir article p 3).

Dispensé de timbrage

ROUEN CDIS



PRESSE  
URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 16/12/2009



C'est décidé,  
je me syndique !





## Sommaire

- p 1 Edito
- p 2 Echos des secteurs  
EVS-AVS-AE
- p 3 Evaluations  
Bulletins de salaire
- p 4 Questions CAPD  
Permutations  
informatiques
- p 5 Formation initiale et  
continue en danger  
Stages de 108h
- p 6 Résultats promotion
- p 7 Bulletin d'adhésion
- p 8 Réunions d'info syndi-

## Carte scolaire Rentrée 2010

Le calendrier de la carte scolaire :

- **06/01 au 15/01** : ILCERE (Instances Locales de Concertation sur l'Evolution du Réseau des Ecoles)

- **18 janvier** : CTPA (Comité Technique Paritaire Académique)

- **groupe de travail** (défense des dossiers d'écoles) date en attente

- **4ème semaine de janvier** : CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental)

- **1ère semaine de février** : CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)

**Adressez dès maintenant au SNUipp (ou à votre délégué de secteur) par mail, fax ou courrier le double de la prévision d'effectifs si vous risquez une fermeture ou demandez une ouverture.**

## Billet d'humeur voire grosse colère !!

# Encore trois fermetures d'écoles maternelles au Havre !!!

Les collègues et les Havrais qui lisent le journal, ont lu dans le quotidien du mercredi 2 décembre : « la mairie poursuit son projet de mieux gérer son patrimoine (!!) trois écoles seront fermées à la rentrée. » C'est comme ça que la mairie du Havre gère !!! en fermant !!! les petites écoles de proximité au profit d'établissements primaires plus importants ! Et l'adjointe au maire d'affirmer : « les enfants apprennent aussi bien, qu'il y ait quatre ou six classes ! »

Et huit aussi, madame l'adjointe ? Comme à l'école Louise Michel qui va accueillir au moins deux classes en plus des six existantes ? Ces décisions perturbent autant les écoles d'accueil que les écoles qui ferment et malgré les travaux promis, les écoles donc les élèves et les enseignants, y perdent à chaque fois beaucoup - en terme d'espace : bibliothèque, salle vidéo, salle de jeux, salle de propreté, salle de restauration, dortoir ... à partager à six, sept ou huit (quand il y en a encore après *l'invasion*), - en terme de calme et de qualité de vie. Les parents, les enseignants ne sont pas contents mais la mairie s'en moque et prétend faire du social en rapprochant les écoles maternelles de leur école élémentaire de secteur. Décidément, les écoles maternelles ont du pain sur la planche pour défendre leur existence et leurs conditions de vie.

Le SNUipp vous invite à une réunion « **Non aux fermetures d'écoles ! Défendons le service public d'Éducation de qualité et de proximité** » le jeudi 7 janvier 2009 à 17h30 à FRANKLIN pour envisager des actions et stopper cette hémorragie de fermetures.

## EVS, AVS, AE : des droits très précaires !

Le SNUipp a tenu trois réunions d'information syndicale : Rouen, Le Havre (avec SUD-Education), Dieppe. Celles-ci ont permis de les informer de leurs droits et de répondre à leurs questions.

La précarité de leur contrat est amplifiée par la gestion de ceux-ci : avenants modifiant leurs tâches, leur temps de travail...

Au Havre, dans un lycée, le contrat d'une AVS est divisé par deux pour raison budgétaire quand la notification MDPH n'a pas changé ! Pour une autre c'est l'orientation d'un des élèves dont elle s'occupait qui en est la cause. L'administration ne pense pas à en profiter pour permettre à un EVS de réintégrer l'école qui l'avait recruté !

Certains bénéficient de CESU (aide à la garde des enfants de moins de trois ans) d'autres pas. Les textes précisent que **ces droits sont ouverts aux personnels rémunérés sur le budget de l'état titulaires ou non, de droit public comme de droit privé.**

Les AVS ont droit à un module de formation : « adaptation à l'emploi » de 60h.

Les AE de droit public ont droit à un crédit d'heure calculé au prorata de leur contrat (200h maximum pour un plein temps) pour effectuer une formation autofinancée de leur projet professionnel.

Il est possible de démissionner pour un contrat de travail d'au moins 6 mois. La démission se donne après la période d'essai. Plus d'infos sur le site du SNUipp rubrique EVS-AVS. Des mobilisations doivent permettre de faire respecter les droits et les notifications MDPH. La revendication première reste l'arrêt du recrutement de personnels précaires et la création d'emplois publics.

Le SNUipp interviendra aussi pour faire respecter les droits et les élargir.



SNUipp 76

Bulletin du SNUipp  
de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 /

C.P.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication :  
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat  
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins

Dépôt légal à parution

# Evaluations : on prend les mêmes et on recommence !



Le ministère a décidé de reconduire les évaluations dans les mêmes conditions que l'année dernière. Les seuls aménagements qu'il a concédés sont la suppression de deux items (le plus que parfait et la division décimale) et l'introduction d'un codage supplémentaire pour non réponse !

Ces légères modifications ne retirent rien aux critiques que le SNUipp fait sur le fond, critiques partagées par la grande majorité des collègues et... pour certains éléments, par des sénateurs UMP et les inspecteurs généraux !

- Ces évaluations portant sur la totalité du programme, donc sur des notions non encore étudiées en classe, resteront difficiles pour la majorité des élèves. Elles risquent, à nouveau, de mettre les enfants en échec et d'enfermer leur famille dans la culpabilité.

- Le codage binaire ne permet pas d'aider les élèves en difficulté.

- Ce « pilotage par l'évaluation » comporte de véritables dangers pour l'école, pour les élèves, pour les enseignants : risques de bachotage, de compétition entre enseignants, entre écoles...

- La volonté de mettre en place un pilotage du système par les résultats, de contrats d'objectifs (cf projet d'école où doivent figurer des objectifs chiffrés).

Le SNUipp réclame :

- le retrait de ces évaluations nationales,

- la dissociation des évaluations bilans des évaluations diagnostiques,

- la mise à disposition des enseignants d'outils de remédiation et l'intervention des RASED partout où c'est nécessaire.

**Le SNUipp s'oppose à toute publication des résultats, à la mise en concurrence des écoles et à l'évaluation des enseignants par les performances.**

**Le SNUipp 76 appelle les enseignants**

- à faire le tri entre les items pour ne faire passer que ceux qui leur semblent utiles, qui ont été étudiés,

- à ne pas transmettre les résultats à l'administration

**Il vous appelle à en débattre dans les réunions et les assemblées générales qui se tiendront au mois de janvier.**

Le SNUipp soutiendra les collègues qui ne feraient pas passer les évaluations.

Il s'adressera aux autres organisations syndicales pour leur proposer une démarche commune.

# Bulletin de salaire : faites vos comptes !



Une feuille de paye en novembre qui ferait presque croire à certains que les revendications salariales du SNUipp ont été entendues par nos ministres... Hélas non, il ne s'agit que de l'addition des différentes primes qui se multiplient, divisant ainsi les personnels, et qui ne suffisent pas à compenser les pertes de pouvoir d'achat réelles de ces dernières années :

- Part variable de l'indemnité de sujétions spéciales des directeurs

- GIPA : garantie individuelle du pouvoir d'achat versée aux collègues dont le salaire a été gelé pendant 4 ans jusqu'au 31/12/08 (seuls sont concernés les PE du 9ème au 11ème échelon, en sont exclus les personnels changeant de corps : instit devenu PE, PE intégrant la hors-classe)

- Prime pour les évaluations CM2 et CE1 dont la répartition reste très obscure dans de nombreuses écoles.

À chacun de sortir sa calculatrice pour refaire ses comptes et vérifier qu'il a bien perçu tout ce qui lui est dû.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le SNUipp.

**Le SNUipp revendique un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat et une véritable revalorisation des salaires. Ce ne sont pas les 9 points d'indice qui vont être accordés aux collègues en début de carrière dans les cinq ans à venir, ni les primes de toutes sortes qui se multiplient et qui ne concernent à chaque fois que certaines catégories de personnels qui permettront la revalorisation de notre pouvoir d'achat !**

## Calendrier de l'IA

### CM2 :

- **Distribution des livrets** dans les écoles du 13 au 15 janvier

- **Passation des épreuves** 18 au 22 janvier

- **Corrections** du 25 au 29 janvier

- **Remontée des résultats** du 28 janvier au 17 février

- **Information des parents** dans chaque école du 1er au 5 février

- **Publication des résultats** départementaux, académiques et nationaux le 24 février

### CE1 :

- **Distribution des livrets** dans les écoles 11 au 14 mai

- **Passation des épreuves** du 17 au 21 mai

- **Corrections** du 25 au 28 mai

- **Remontée des résultats** du 27 mai au 16 juin

- **Information des parents** dans chaque école du 30 mai au 4 juin

- **Publication des résultats** départementaux, académiques et nationaux le 21 juin



## Primes évaluations CE1, CM2

Dans une école des Hauts de Rouen, les collègues considérant que le versement de cette prime était injuste et porteur de division, ont décidé de ne pas en faire cadeau à l'administration, de la toucher, d'acheter un matériel pour l'école et de la partager entre les EVS de l'école.

Dans d'autres écoles, les collègues ont choisi d'en faire don à des associations caritatives, à la coopérative scolaire...

# Questions du SNUipp CAPD 1<sup>er</sup> et 8 décembre



## Stages « atelier de pratiques linguistiques » et « école numérique rurale » :

Le SNUipp a demandé à l'IA que la durée totale de ces stages soit déduite des animations pédagogiques. L'IA a répondu que ce sont des formations de 12 h demandées par des collègues volontaires, 6 heures seront décomptées des animations pédagogiques et 6 heures sont effectuées sur du temps personnel !

## Stages 108 heures :

Le SNUipp a demandé un bilan, et a dénoncé la mise en place de ce dispositif (étudiants en difficultés, suivi insuffisant...).

L'IA précise que les stages ont concerné 69 PE1 qui ont effectué 2 semaines de stage en novembre et qui feront encore 2 semaines en janvier-février. Tous ont eu une visite de PEMF et certains l'aide des CPC.

## Frais de déplacement :

Le SNUipp a demandé le versement des frais des personnels, l'IA a répondu que les sommes allaient être versées prochainement (changement d'application).

A partir du mois de janvier, les liasses n'existeront plus, les frais seront saisis et suivis en ligne par souci du développement durable. Tous les personnels qui se déplacent et qui souhaitent des renseignements sur leurs frais de déplacement doivent le faire via leur boîte i-prof. N'hésitez pas et ... adressez un double au SNUipp.

## Postes animation soutien et ISSR :

Le SNUipp réclame l'ISSR pour les collègues rattachés aux circonscriptions qui assurent des missions de remplacements. L'IA répond qu'ils ne sont pas positionnés sur des supports brigade ou Zil, mais que si leur position ouvre des droits, ceux-ci seront appliqués,, à suivre.



## Primes évaluations :

Le SNUipp remarque qu'elles varient de 150 à 400€ créant la plus grande confusion dans les écoles. Le SNUipp, même s'il désapprouve et dénonce le principe des primes, demande que le décret soit respecté et que tous les collègues la perçoivent quand ils ont procédé aux évaluations.

Pour l'IA, le calcul de la prime répond à un certain nombre d'éléments du décret. La prime est modulée si plusieurs enseignants ont fait passer l'évaluation. Si l'ensemble des opérations n'a pas été effectué, seule la moitié de la prime est versée.

L'administration examinera « avec la plus grande attention » les requêtes individuelles des collègues. Le SNUipp rappelle qu'il n'est pas normal que les collègues aient une démarche particulière à faire pour recouvrer ce qui leur est dû.

## Grippe A :

Le SNUipp est intervenu sur la lourdeur des démarches administratives demandées aux directeurs.

L'IA précise que les éléments

d'appréciation sont expertisés par la DDAS et fournis au préfet. Il recommande de maintenir les mesures de précaution et de prévention et de veiller à ce que les élèves malades restent chez eux.

## Remplacements :

Le SNUipp a interrogé l'IA sur l'état du remplacement dans notre département et a pointé les problèmes de non-remplacement. L'IA reconnaît 106 jours non remplacés en septembre, 192 en octobre et 326 en novembre !

## Temps partiels :

Le SNUipp s'interroge sur les délais de dépôt de dossier (2 mois de moins) et intervient pour que les demandes faites après le 6 janvier soient toutes prises en compte.

L'IA a expliqué que la date est avancée pour que les demandes puissent être compatibles avec les articulations proposées au mouvement départemental 2010, cependant les demandes de temps partiel seront acceptées jusqu'au 31 mars.



## ISSR :

Le SNUipp avait dénoncé la suspension de l'ISSR à la rentrée. L'IA a accepté, suite à notre demande, de maintenir son versement pour l'année scolaire en cours, mais indique qu'elle sera remplacée par des frais de déplacement (beaucoup moins avantageux...) à la rentrée 2010.

## Mouvement intra-départemental

Le dernier groupe de travail se tiendra le vendredi 18 décembre. Nous vous tiendrons informés des avancées qui auront pu être obtenues concernant le calendrier, les zones géographiques, les conditions de déroulement des phases d'ajustement.

## Permutations informatiques

- Adressez la confirmation de demande avant le **18 décembre 2009** à l'IA DIP 1er degré 5 place des faïenciers 76037 Rouen Cedex ainsi qu'une copie au **SNUipp** par courrier au 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen ou par mail à [snu76@snuipp.fr](mailto:snu76@snuipp.fr) avant le **25 janvier 2010**.

Les délégués du personnel vérifient les éléments du barème en CAPD et s'assurent de la transparence des opérations.

La CAPD du 26 janvier validera les barèmes ainsi que l'attribution de la majoration exceptionnelle des 500 points.

# Formation continue : dernière année ?



La formation continue sur le temps de travail gravement menacée par la réforme de la formation initiale des enseignants risque fort, sinon de disparaître totalement, du moins de subir de profonds bouleversements. C'est sans doute pour cette raison que 2285 candidatures ont été enregistrées cette année (soit 500 de plus que l'an dernier) alors que le choix des stages est de plus en plus restreint. Les chances d'obtenir un départ en stage varient de 5% pour les stages les plus recherchés comme l'histoire des arts à 50% pour l'anglais et 100% pour l'allemand (où il reste même des places vacantes) !

La prise en compte dans le nouveau barème des semaines de stages effectuées avant 2001 demandée par le SNUipp pour plus de justice entre les collègues a été appliquée par les services administratifs. Il semble cependant, à ce jour, bien difficile pour chacun d'avoir accès à cet élément important du barème pour en vérifier l'exactitude.

Les remplaçants, les personnels ASH et les collègues exerçant sur des postes fractionnés sont, malgré des barèmes suffisants, pratiquement exclus de ces dispositifs puisque la priorité absolue est donnée à la recherche de « terrains » pour les stages en responsabilité des PE2.

**Les délégués du personnels du SNUipp sont intervenus en CAPD pour dénoncer cette situation qui perdure et se battront contre la remise en cause prévisible de la formation continue sur le temps de travail qui est un droit pour tous et une nécessité pour faire face aux nouvelles matières à enseigner et à la diversification des tâches demandées aux enseignants.**

## Elections IUFM : la FSU conforte sa première place.

Mardi 8 décembre 2009 avaient lieu les élections pour élire les représentants des étudiants et des stagiaires au Conseil d'Ecole de l'IUFM. Malgré une faible participation à ces élections avec les raisons que la FSU dénonce chaque année : pas de possibilité de vote par correspondance, vote uniquement sur site et sur un seul jour (mardi 8, de nombreux stagiaires étaient dans les écoles, des étudiants n'avaient pas cours...) avec des modalités de procuration assez contraignantes... Bref, malgré cette faible participation, la FSU conforte et renforce sa première place au sein du conseil d'école de l'IUFM. La FSU remporte 4 sièges sur 5 avec 76,5% des suffrages exprimés, le 5ème siège revenant au SGEN-CFDT avec 21 % et le SE-UNSA n'obtenant aucun siège avec 2,5%.

Les élus FSU sont : Samuel Guérin PE2, Laure Lacroix PLC2, Elodie Gonel PE2, Samuel Hamon PLC2.

Les 4 suppléants sont : Lilas Boisaubert PE2, Loïc Lucas PLC1, Viky Grard PLC2, Sandy Delie PE1.

## Sur quels postes iront les lauréats du concours 2010 ?

Il y aura 7180 places à la session 2010 du Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles, dont 6577 seulement pour le concours externe. C'est 20 % de moins que l'année dernière. C'est malheureusement conforme à la volonté du gouvernement de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Si ce projet de réforme aboutissait, les enseignants nouvellement recrutés seront, la première année, 1/3 du temps en formation et 2/3 du temps en classe. Aujourd'hui, l'IA n'a reçu aucune instruction du ministère quant au type de poste qu'occuperont les stagiaires (stage groupé, filé...), ni à l'organisation du temps de formation. Le SNUipp rappelle sa demande d'abandon de cette réforme et revendique le droit d'une année de formation rémunérée après l'obtention du concours.

## Infos pratiques

### **Stages 108h PE1 : quand l'action paye !**

Il faut tirer un premier bilan du « stage en responsabilité » que des PE1 ont effectué le mois dernier, et qui consistait en fait à assurer le remplacement de directeurs ou d'adjoints en formation. Quand les équipes ont refusé ce système, les PE1 stagiaires ont pu être accueillis par des maîtres formateurs, bénéficiant ainsi d'un stage de pratique accompagnée, ce que nous demandons pour tous les étudiants stagiaires. C'est une position à reprendre pour la deuxième partie de ces stages. En effet, là où ces étudiants ont effectué leur stage en responsabilité, ils ont été parfois mis en difficulté, ce qui était prévisible au regard des carences de leur accompagnement pédagogique. Dans nos écoles, nous devons continuer à refuser l'exercice de missions d'enseignement par des personnels ni titulaires, ni recrutés dans la fonction publique, surtout dans une période où les problèmes de remplacement sont de plus en plus flagrants et où le recours à des contractuels précaires est programmé par le gouvernement.

**Le SNUipp rappelle son opposition au projet de réforme de la formation du gouvernement dont ces pratiques sont une première conséquence. Il continue d'exiger le maintien des IUFM et l'amélioration de la formation initiale, une allocation d'autonomie permettant à tous les étudiants de suivre leurs études et préparer les concours dans des conditions décentes. Il propose une motion de conseil des maîtres (disponible sur le site) pour refuser les remplacements par des étudiants.**

### **Quid des stages filés et des décharges de direction à 4 classes ?**

A ce jour, étonnamment !!! l'Inspecteur d'Académie ne sait pas comment, ni par qui seront assurées les décharges de direction à 4 classes effectuées aujourd'hui par les PE2. C'est la question que nous lui avons posée lors de la dernière CAPD.

Le SNUipp est intervenu en pointant le fait que le budget 2010 prévoyait des créations d'emploi (plus de 2 658 en compensation des décharges de direction et de l'accroissement démographique). L'IA nous a répondu qu'il n'avait pas du tout ces informations-là ! Le SNUipp, même s'il n'a pas signé le protocole, revendique des décharges de direction pour toutes les écoles et continuera d'intervenir en ce sens.

# Promotions Professeur des écoles



**Pour une plus grande transparence, connaître les éléments de son barème :**

**AGS (1 point par année) + note X 2** (plafonnée à 19,5 pour les PE et à 18.5 pour les instits lorsqu'elle est corrigée)  
à barème égal, la différence se fait par l'AGS, la note et la date de naissance

Echelon PE	Nbre de promouvables	Nbres de promus	Barème du 1er promu	Barème du dernier promu
11ème Gd choix	186	55+3	76.808	72.969
11ème choix	94	67+2	76.189	68.894
10ème Gd choix	225	67	71.250	66.136
10ème choix	155	110	69.369	60.911
9ème Gd choix	428	128	65.917	58.125
9ème choix	243	173	62.736	48.500
8ème Gd choix	301	90	58.917	51.892
8ème choix	222	158	57.997	42.00
7ème Gd choix	369	110	51.881	38.00
7ème choix	220	157	43.881	36.861
6ème Gd choix	275	82	39.897	33.00
6ème choix	203	145	35.00	31.00
5ème Gd choix	228	68	47.606	28.00

Temps passé dans l'échelon PE	éche- lon	Gd choix	Choix	Ancien- neté
	1 à 2	3 m		
	2 à 3	9 m		
	3 à 4	1 a		
	4 à 5	2 a		2a 6m
	5 à 6	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
	6 à 7	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
	7 à 8	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
	8 à 9	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
	9 à 10	3 a	4 a	5 a
	10 à 11	3 a	4 a 6 m	5 a 6 m

**Le système de promotion à trois vitesses est arbitraire, injuste et inacceptable :**

- La grille de notation n'est pas satisfaisante : il apparaît des disparités selon les circonscriptions, selon la nature du poste occupé ..

- Tributaire des notes d'inspection, le barème met en concurrence les instits reclassés et « rétrogradés » de 3 échelons quand ils n'ont pas passé le concours (qui ont 25 ou 30 années d'ancienneté) et les PE dont l'ancienneté est moindre, les empêchant ainsi de passer au 8ème ou au 9ème échelon au grand choix, et même au choix !

- Ce système pénalise également de nombreux collègues contraints (dans certains cas pour quelques millièmes de points) à partir en retraite sans avoir atteint le 11ème échelon.

**Le SNUipp revendique un avancement automatique pour tous au rythme le plus rapide.**

Pourquoi ce système qui existe déjà pour les PE hors classe, les directeurs d'établissements et même les inspecteurs n'est-il pas appliqué à tous les enseignants ?



## Promotions instituteurs

échelon	Nbre promouvables	Nbre promus	Barème 1er promu	Barème dernier promu
11ème choix	11	3	58.250	57.158
11ème mi-ch	12	8	59.319	57.317
10ème choix	18	5	53.214	49.711
10ème mi-ch	15	10+1	51.717	49.708
9ème mi-ch	1	1	47.403	
8ème choix	2	0+2	45.314	42.154
7ème choix	0	0		
7ème mi-ch	2	1+1	41.861	34.803

Temps passé dans l'échelon			
éche- lon	choix	Mi- choix	ancien- neté
8 à 9	2a 6m	3a 6 m	4a 6 m
9 à 10	2 a 6	4 ans	4a 6 m
10 à 11	3 ans	4 ans	4 a 6 m

**Grille indiciaire au 1/10/2009**

Eche lon	Institu- teurs	P.E.	PE Hors- classe
1	341	349	495
2	357	376	560
3	366	395	601
4	373	416	642
5	383	439	695
6	390	467	741
7	399	495	783
8	420	531	
9	441	567	
10	469	612	
11	515	658	

Valeur du point d'indice :  
4,61€ brut  
(3,92€ net)

# Ca y est, c'est décidé : je me syndique !



**Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :**

- ♦ A la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- ♦ Au développement du service public d'éducation
- ♦ Au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU

**Vous recevrez jusqu'en janvier 2011 toutes nos publications nationales et départementales.**

**Bulletin d'adhésion** à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

**Réduction d'impôts : 66 % de la cotisation syndicale déduits directement du montant de vos impôts !**

NOM : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ..... Année de sortie IUFM /EN : .....

Adresse personnelle :  
.....  
.....  
.....

Tél : .....

E-mail : .....

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....

Nom et commune de l'établissement d'exercice:  
.....  
.....

**J'adhère au SNUipp 76**

J'étais syndiqué-e en 2007/2008 oui non

**Echelon : .....**

Si travail à temps partiel : .....quotité.....

Montant de ma cotisation : .....

**Date : ..... Signature :**

**Votre cotisation :** voir ci-dessous et tableau ci-contre

- PE1 : 30 € PE2, liste complémentaire : 83 €
- Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70€)
- Disponibilité, congé parental : 31 € A-E/EVS : 40 €
- Retraités : 95 €
- Majoration de cotisation
- Spécialisé, IPEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €
- Directeur 5 à 9 cl + 11 € à 10 cl et plus + 14 €
- Directeur établissement spécialisé, SEGPA + 16 €

**La cotisation à 34% !**  
**Ex : PE au 6ème échelon, votre adhésion vous « coûte » 4,15 € par mois ! 5,45 € au 10ème échelon !**

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		125	
4	118	131	
5	121	138	218
6	123	147	232
7	126	156	246
8	132	167	
9	139	179	
10	148	193	
11	162	207	

## Mode de règlement

Chèque

Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin **avant le 20 décembre**, les prélèvements se feront **en 7 fois** du 1er janvier au 1er juillet 2010, **avant le 20 janvier en 6 fois** ...etc... **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2009.** Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée

## AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

NATIONAL D'EMETTEUR

406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76  
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

## COMPTE A DEBITER

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
_____	_____	_____	_____

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

Date :

Signature :

SNUipp 76. décembre 2009. 1

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib

**S'informer et récupérer ce temps sur la journée de solidarité ou sur les animations pédagogiques (obligatoires ou pas !) quelle qu'en soit la date !**

*Il suffit d'adresser le courrier ci-contre à votre IEN avant le jour de la réunion d'information. C'est un droit qui ne nécessite ni l'accord, ni l'avis de l'IEN : tous les enseignants titulaires ou stagiaires ont droit à 2 fois 3 heures de réunion par année scolaire.*



**Contre les nouveaux fichiers EDVIGE, je signe toujours!**

Suite à une importante mobilisation citoyenne, le décret « EDVIGE 1.0 » avait été retiré par le gouvernement fin 2008 et promesse avait été faite d'un débat parlementaire.

Or, il n'en est rien puisque deux décrets sont parus au JO du 18/10/09 et que la proposition de loi de simplification du droit autorise la création de fichiers par simple arrêté gouvernemental.

Malgré, donc, un certain nombre de reculs (disparition des données sur la vie sexuelle, sur la santé, la limitation des délais de conservation...), le nouveau fichier comporte toujours des éléments très alarmants : mineurs fichés dès 13 ans, fichage sur la zone géographique d'habitation ou de provenance, et enfin appartenance syndicale, opinions politiques religieuses et philosophiques.

Il s'agit de ficher des personnes avant même tout passage à l'acte au mépris de la présomption d'innocence et de limiter l'exercice des droits constitutionnels et démocratiques.

Une nouvelle campagne de pétitions est lancée ; le collectif « Non à EDVIGE » dépose des recours en annulation qui doit être soutenu par de nombreuses signatures.

<http://www.nonaedvige.sgdg.org>

## S'informer, revendiquer, débattre, agir dans les RIS (réunions d'information syndicale)

- « directeurs et fonctionnement de l'école »

mercredi 20 janvier de 9h à 12 h

à Rouen Ecole élémentaire Cavelier de la Salle

mercredi 27 janvier de 9h à 12 h

à Dieppe Ecole élémentaire Langevin

au Havre Franklin



- « l'école maternelle »

animée par un enseignant-chercheur et un secrétaire national

mercredi 10 ou 17 mars à Rouen

- « généralistes » sur des problèmes d'actualité

Dieppe : samedi 20 mars

Rouen : samedi 27 mars et mercredi 28 avril

Le Havre : samedi 27 mars

(les lieux vous seront précisés dans le prochain bulletin ; réservez dès maintenant ces dates dans votre agenda)

### Modèle de lettre à l'IEN téléchargeable sur le site du SNUipp76

Objet : réunion d'information syndicale

Références : article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982

M l'Inspecteur/trice

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée le ..... 2010 de 9 h à 12 h par le SNUipp76 à .....

Date et signature

## Stage ASH Vendredi 5 mars

Toutes les modalités dans un prochain bulletin



Cette année encore, le stage intersyndical RESF a été un succès : une centaine de collègues de l'académie y ont participé. Droits des « Sans papier », de leurs enfants, des jeunes, information sur le centre de rétention de Oissel, nouvelles règles d'intervention des associations, témoignages, mobilisations, politique européenne d'immigration, autant de sujets abordés lors de cette journée.

Un point important a été soulevé, lors de ce stage : le soi-disant devoir de réserve : si, dans le cadre de ses fonctions, le fonctionnaire est tenu à la discrétion, il est, évidemment, habilité à délivrer des attestations (de fréquentation, de travail...) et bénéficie, par ailleurs, des mêmes droits que tous les citoyens : liberté d'opinion, droit syndical, liberté de manifestation et d'expression.